

## Séance du 26 septembre 2019

### **1. « L'ÉPICERIE DU VILLAGE » : TARIFS.**

Le Conseil municipal a adopté de nouveaux tarifs d'articles proposés à la vente à « L'épicerie du village », en complément de ceux mis en place par la délibération du 26 septembre 2019.

### **2. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE.**

Considérant la nécessité pour la commune de conclure un contrat d'assurance statutaire, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par l'assureur : CNP Assurances / SOFAXIS. Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

### **3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal a créé un emploi d'agent de maîtrise territoriale à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, afin de permettre la nomination d'un agent ayant réussi le concours d'agent de maîtrise territoriale.